

Le Conseil municipal

Le conseil municipal a lieu au moins une fois par trimestre. Le conseil municipal, en débattant et en votant, a pour rôle d'accepter ou de refuser les projets qui lui sont soumis. Ses décisions sont appelées « délibérations ». Les séances du conseil municipal sont publiques.

Les procès-verbaux

Les derniers procès verbaux du conseil municipal sont à votre disposition.

Les comptes-rendus

Les derniers comptes-rendus du conseil municipal sont à votre disposition.